



FORÊTS ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

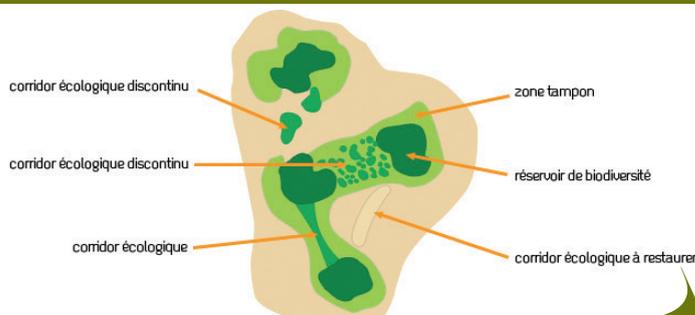
LA BIODIVERSITÉ ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

La pression exercée de manière continue sur les milieux naturels, dont forestiers, les rend sensibles à des menaces persistantes liées principalement à la fragmentation des habitats.

En 2007, pour répondre à cette menace, l'état français, via le Grenelle de l'environnement a mis en place la « loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ». Cette loi définit la notion de Trame Verte et Bleue et ses objectifs : le but est d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion des milieux naturels existants (**cœurs de nature ou réservoirs de biodiversité**) et à leur reconnexion par la restauration de **corridors écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.**

Les politiques « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » départementales ont pour objectif de protéger et restaurer des réservoirs de biodiversité.

La connectivité des habitats



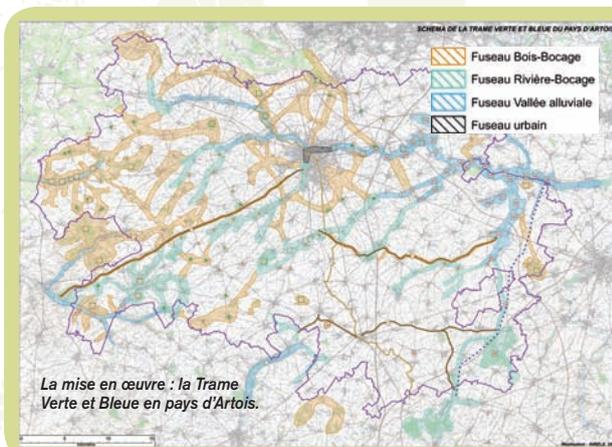
Réservoirs de biodiversité : il s'agit de zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

Corridors écologiques : il s'agit des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Le Conseil Général du Pas de Calais mène la politique d'acquisition foncière, son outil technique EDEN 62, lui permettant de préserver son patrimoine naturel et de le faire découvrir au plus grand nombre par la réalisation d'équipements d'accueil du public (cheminements, observatoires, balades guidées, ...).

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est piloté par l'Etat et la Région. C'est un document de planification qui a pour objectif de préserver et remettre en bon état les

continuités écologiques à l'échelle régionale, voire suprarégionale. Des continuités écologiques à une échelle plus fine pourront être identifiées dans le cadre de schémas de trame verte et bleue déclinés à une échelle plus locale (Au niveau des SCOT et des PLU notamment).



Objectifs de la Trame Verte et Bleue

(source : www.nordpasdecalais.fr)

- Restaurer et sauvegarder la richesse de la biodiversité régionale, la qualité et le renouvellement des ressources naturelles (eau, air, sols) gages de santé publique et de maîtrise des risques ;
- Répondre à une demande croissante d'espaces de nature, sources de bien-être et de loisirs ;
- Garantir une activité agricole respectueuse de l'environnement, et promouvoir l'émergence de filières économiques locales ;
- Lutter contre le dérèglement climatique en laissant la biodiversité jouer son rôle ;
- Contribuer à l'attractivité économique du Nord-Pas de Calais.

Pour plus d'informations sur la Trame Verte et Bleue régionale, consulter le Conseil Régional (www.nordpasdecalais.fr) ou l'atlas de la trame verte bleue (www.sigale.nordpasdecalais.fr/cartotheque/ATLAS/TVB/tvb.html) ou les Espaces Naturels Régionaux.

5 actions pouvant être mises en œuvre par les collectivités locales

1. Protéger les zones d'intérêts écologiques sur le long terme : créer une réserve naturelle régionale sur une propriété communale « cœur de nature ».

2. Assurer une gestion pérenne des zones d'intérêts écologiques : former les personnels communaux à la gestion différenciée des espaces verts, vergers, bords de routes et contractualiser la gestion des sites communaux avec les exploitants agricoles, le conservatoire des sites naturels,...

3. Favoriser le déplacement des espèces sur le territoire : les bosquets, forêts, haies, bandes boisées et autres structures agro-forestières offrent des habitats multiples et variés à la fois au niveau des milieux terrestres (milieux ruraux, milieux périurbains, zones d'activités,...) qu'à proximité des milieux humides (ripisylves, mares, forêts alluviales). Ces zones boisées, en particulier les linéaires, jouent un rôle fort de corridors biologiques, favorables aux déplacements et à la survie des espèces faunistiques et floristiques.

4. Intégrer les éléments de la Trame Verte et Bleue dans la planification : la définition des éléments, à l'issue d'une concertation sur un zonage permet leur reconnaissance d'intérêt général : préserver ces éléments identitaires dans les SCOT et PLU.

5. Informer, communiquer, former : impliquer la population dans les projets forestiers ou agro-forestiers, informer le grand public : associations, établissements scolaires,...



FORÊTS ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

LES BOISEMENTS : DES OUTILS EFFICACES POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La préservation de la biodiversité n'est pas le seul intérêt environnemental des boisements. En effet, les boisements sont des outils clés pour la protection des sols et des eaux : installés judicieusement, ils permettent de réduire l'érosion des sols, de limiter les phénomènes de crues, de faciliter l'infiltration des eaux de pluies (zones de captages) et de mieux fixer les berges (ripisylves). Les zones boi-

sées, à l'interface entre les milieux aquatiques, terrestres et aériens, jouent aussi un rôle fort vis-à-vis de la qualité de l'air, des sols et des eaux. Les boisements agissent comme des « dépollueurs » de ces milieux en piégeant et fixant temporairement le CO₂ atmosphérique, en prélevant nitrates et phosphates dans le sol, en filtrant les Matières En Suspension (MES), en piégeant les poussières de l'air,...

Les zones boisées sont des éléments essentiels et reconnus pour la gestion de l'environnement. Au contact des environnements aquatiques, terrestres et aériens, ils jouent un rôle de tampon entre ces milieux et les activités humaines. Leurs fonctions sont multiples et sont autant d'outils efficaces pour les gestionnaires des territoires.



En milieu agricole, la présence de haies permet de limiter les phénomènes d'érosion

Qualité des sols

La région Nord-Pas de Calais est très touchée par les phénomènes d'érosion des sols. Sur terrain nu (sans végétation) ou sur versant, la mise en place d'une haie ou d'un boisement peut limiter ce phénomène. Ce milieu crée une zone « tampon » où l'eau s'infiltrera plus facilement, ce qui permet de réduire la vitesse du ruissellement et de limiter les phénomènes d'érosion.

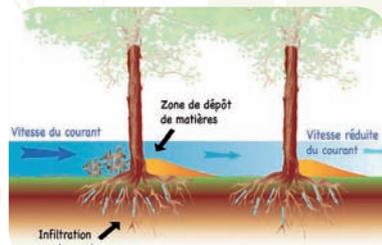
FICHE C4 : Les haies, bandes boisées et l'agroforesterie

Gestion des crues

Les boisements peuvent jouer un rôle pour limiter la vitesse d'écoulement des crues.

Lors d'une crue, les eaux sortent du lit de la rivière et inondent les espaces alentours.

La présence des boisements sur une surface conséquente peut en limiter l'intensité. Les embâcles (accumulation de débris végétaux) et la matière organique transportées par l'eau s'accumulent sur les troncs des arbres formant des « barrages » temporaires qui vont freiner les eaux de crue.



Un boisement situé en amont d'une zone vulnérable aux crues permet de freiner leurs vitesses et leurs amplitudes.



Un exemple de construction en bois régional : la maison du bois du pays des 7 vallées à Auchy Lès Hesdin, 62

Relation forêt/climat

Un arbre pour son développement capte des gaz (oxygène, gaz carbonique) dans l'atmosphère. Le gaz carbonique (CO₂), relâché en quantité importante dans l'atmosphère par les différentes activités humaines, est un des gaz qui contribue à l'effet de serre. La capacité de fixation de ce gaz par les forêts est un sujet d'actualité au niveau scientifique ; elle dépend du contexte environnemental et du climat. Promouvoir le développement des milieux forestiers et développer l'utilisation et la valorisation du bois local (construction, ameublement,...) est bénéfique dans la lutte contre les changements climatiques : le CO₂ est fixé plus durablement dans le bois.

Qualité de l'eau

Les espaces boisés ont une influence sur la qualité des eaux (eau du sol, cours d'eau,...). Une alternance de milieux ouverts et boisés permet une meilleure oxygénation de l'eau (favorable à la faune aquatique). Des boisements peuvent aussi assimiler une certaine quantité d'éléments source de pollutions (azote, phosphore,...). Cela permet de limiter les rejets de ces produits

sur les sites touchés par ces pollutions.

La plupart des berges des cours d'eau sont actuellement en mauvais état de conservation. En choisissant des essences bien adaptées aux conditions du sol, l'enracinement des arbres peut contribuer à la stabilisation des berges.

FICHE C3 : Les boisements des berges des cours d'eau



Un exemple de boisement en bordure de cours d'eau